

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 13 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERCTIONS: Annonces: la ligne. 25 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARÉ, Editeur, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAYAT, LAFFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (près de la Bourse); à Bruxelles, à l'Imprimerie de PUBLICITE.

BOURSE DE PARIS DU 25 MAI 1878 Cours à terme de 1 h. 05 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with 2 columns: VALEURS and Cours du jour. Includes entries like Rente 3 0/0, Rente 5 0/0, Italien 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) and Cours du jour. Includes entries like 3 0/0, 4 1/2, Emprunts 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Actions and Cours. Includes entries like Société générale, Crédit foncier de France, Chemins autrichiens, etc.

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 25 mai. Change sur Londres, 4.84 75; change sur Paris, 5.13 75.

Depêches de MM. Schlagdenhaufen et C^o, représentés à Roubaix par M. Balleau-Grymondes: Hâvre, 25 mai. Ventes: 600 b. Marché très-ferme.

New-York, 25 mai. Recettes 20,000 b. New Orleans low middling 78 1/2. Savannah 76.

ROUBAIX, le 25 MAI 1878

Bulletin du jour

La Chambre a abordé hier la discussion du projet de loi relatif aux contributions directes et aux taxes qui y sont assimilées. M. Haentjens a critiqué la marche financière indiquée par ce projet.

M. Léon Say a demandé à la Chambre d'ajourner toute décision au sujet des taxes sur les patentes, jusqu'au dépôt d'un rapport spécial sur ce chapitre.

M. Cunéo d'Ornano a réclamé ensuite la mise à l'ordre du jour de lundi de la discussion sur la prise en considération de sa proposition tendant à abroger les anciennes lois sur la presse.

M. Brisson a conseillé aux amis de l'orateur de la Chambre de s'entendre préalablement avec les conservateurs du Sénat. M. Cunéo d'Ornano a répliqué vivement et il s'en est suivi une certaine agitation. Le calme étant rétabli, la motion de M. Cunéo d'Ornano a été rejetée.

L'élection de M. Jean David, et celle de M. Soye ont été déclarées validées; inutile de constater que ces deux députés appartiennent à la gauche.

Au Sénat, on a abordé le projet de loi sur l'aliénation des biens des mineurs; la discussion de cette proposition continuera aujourd'hui.

Les nouvelles relatives aux affaires d'Orient ont pris décidément une allure moins pessimiste. On ne connaît pas encore exactement le résultat réel obtenu par le comte Schouvaloff Le diplomate russe a eu une entrevue avec lord Salisbury auquel il a communiqué le dernier mot des concessions du Czar.

Il est urgent que l'on sache bientôt à quoi s'en tenir sur cette grave question qui tient en suspens tout le monde politique de l'Europe et qui arrête complètement les affaires commerciales industrielles et financières.

L'annonce officielle de la réunion du Congrès produira un immense soulagement, bien que cette nouvelle ne soit pas encore une certitude absolue du rétablissement de la paix de l'Europe.

LETRES DE PARIS

Paris, 24 mai. C'est hier, comme vous le savez, que M. Baragnon, député d'Uzès, comparait devant le tribunal révolutionnaire... pardon, la ressemblance des procédures et la similitude du jugement m'a trompé; je voulais dire devant la majorité républicaine et radicale. Comme il fallait s'y attendre, il a été élargi... pardon encore; je voulais dire: invalidé! Il ne faut point être surpris de voir cette majorité persévérer ainsi dans ses errements; elle a résolu, non sans bonnes raisons pour elle-même, de ne laisser dans sa chambre aucun homme de tempérament et de valeur à lui tenir tête, elle se tient parole et, par là, se rend encore justice. Comment donc! MM. de Mun et Baragnon sont deux orateurs vigoureux, énergiques; ils resteraient à Versailles, et braveraient la loi de silence absolu qu'on veut imposer à la minorité! c'est impossible.

On ne doit donc pas compter que les 363 tyrans épargnent une seule des têtes qui les gênent: on ne doit compter que sur la réaction dont leur tyrannie sera tôt ou tard, la cause et l'origine dans le pays. Cette réaction viendra, soyez-en sûr; en France on ne s'accoutume pas longtemps à l'arbitraire et à la violence. Il n'est besoin pour nous que d'un peu de patience.

La date « probable » des prochaines vacances parlementaires, recule de plus en plus; aujourd'hui, parmi nos députés, on ne croit plus pouvoir se séparer avant le milieu du mois de juin.

Vous savez qu'avant le départ du prince de Galles, on lui a fait une exhibition des diamants de la couronne. Comme le prince exprimait son admiration pour ces magnifiques bijoux, il dit: « Mais qui donc portera ces diamants? »

Un personnage présent à la visite répondit: « Ce sera sans doute Mme Jules Simon. »

On prétend que cette dame ambitionne, pour son mari, la présidence de la République.

Encore une révélation de l'indiscret Journal de Genève: « M. Jules Favre, depuis qu'il a épousé une protestante, est devenu tout à fait protestant; tous les dimanches, sans jamais y manquer, il assiste au service de l'église protestante de Versailles et il est l'un des auditeurs les plus assidus de M. le pasteur Passa. »

On annonce que l'entrée de M. A. de la Forge à la direction de la presse serait le point de départ d'une réorganisation

complète de ce service, qui prendrait une grande importance, surtout au point de vue de la surveillance rigoureuse de la presse départementale. Je vous signale cette rumeur, qui me vient des hommes de la gauche, comme pouvant avoir pour vous un intérêt particulier.

La République Française s'est exécutée: elle ne pouvait pas dit-on, faire autrement. Elle a jugé et condamné le projet de loi prussien contre le socialisme, en se moquant un peu des craintes du gouvernement impérial et en lui déclarant doctement que le seul moyen de se défendre serait de s'occuper un peu plus du bien-être du peuple.

On sait combien M. Gambetta s'occupe du nôtre et quel droit il a, par conséquent, de régenter M. de Bismarck! Maintenant, comment ce dernier prendra-t-il la leçon, ou, pour mieux dire, la mercuriale? C'est ce qu'il sera curieux de savoir par la lecture de ses organes officiels.

Dans tous les cas, pour une immixtion que le Moniteur de M. Gambetta se permet dans les affaires de nos voisins, le terrain semblera généralement mal choisi.

DE SAINT-CHÉRON.

SENAT

Séance du 24 Mai 1878

Présidence de M. d'Audiffret-Pasquier.

La séance est ouverte à 3 h. 30. M. Léon Say, ministre des finances, dépose un projet de loi relatif à l'établissement des contributions directes en 1879.

Le Sénat procède à la 2^e délibération sur le projet de loi relatif à l'aliénation des valeurs mobilières appartenant aux mineurs ou aux interdits et à la conversion des titres au porteur.

M. de Gavardie combat le projet et demande le maintien de la législation actuelle.

M. Xavier Blanc combat l'ajournement au nom de la commission. M. de Gavardie demande que son amendement soit mis aux voix.

M. D'ormandie, rapporteur, combat l'amendement qui n'est pas pris en considération. L'article 1^{er} est adopté.

Sur le chapitre 2, M. Jules Favre développe un amendement qui est combattu par M. D'ormandie. M. Jules Favre demande que l'article 2 soit renvoyé à la commission.

Le renvoi est adopté. M. Mynadier dépose le rapport sur le projet relatif au rengagement des sous-officiers.

La séance est levée à 5 h. 30.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 mai 1878

Présidence de M. J. Grévy.

La séance est ouverte à 2 h. 12.

M. Jérôme David demande que son élection soit renvoyée à mardi. La Chambre aborde la discussion des contributions indirectes.

M. Haentjens en critique la marche financière. La Chambre n'étant pas en nombre la séance est momentanément suspendue.

A la reprise de la séance, M. Gaslonde demande une réduction des centimes additionnels pour les patentes.

M. Léon Say, ministre des finances, demande l'ajournement sur la discussion jusqu'à ce qu'un rapport spécial soit fait sur ce chapitre.

L'incident est clos. La Chambre adopte les articles du projet.

M. Cunéo d'Ornano demande la mise à l'ordre du jour de lundi, de la discussion de la prise en considération de sa proposition d'abroger les anciennes lois sur la presse.

M. Brisson, répondant à M. Cunéo d'Ornano, conseille aux bonapartistes de la Chambre de s'entendre préalablement avec les bonapartistes du Sénat. Il rappelle que le 16 mai fut fait au 1^{er} degré d'un vote favorable à la presse.

Après une réplique de M. Cunéo d'Ornano, la motion de ce député est rejetée. M. Frébault dépose un rapport concluant à la prise en considération d'une proposition concernant l'exposition ouvrière. La Chambre reprend la vérification des pouvoirs. M. Haentjens combat l'élection de M. Jean David, à Auch. M. Haentjens formulait des accusa-

tions contre l'administration du Gers, M. de Marcère répond qu'il n'est pas exact que le préfet ait recommandé la candidature de M. Jean David et ajoute que, si le préfet avait agi ainsi, il aurait mérité d'être révoqué.

M. Manoury, rapporteur, soutient la validation. M. Haentjens maintient la demande d'enquête, qui est rejetée.

Les conclusions du bureau sont ensuite adoptées. La Chambre discute l'élection de M. Soyes, à Verrières. Le rapport conclut à la validation.

M. Ganivet combat les conclusions du bureau. Après une réponse de M. Cantagret, rapporteur, l'élection de M. Soye est validée.

La Chambre discute l'élection de M. Loustalot. M. Baudry-d'Asson combat l'élection et termine son discours en criant: Vive le Roi!

M. Jules Grévy déclare que cette manifestation est interdite. La discussion est close. Le vote est renvoyé à demain. La séance est levée à 6 h.

Le Centenaire de Voltaire

Qui donc en France voudra fêter le centenaire de Voltaire?

L'homme chrétien n'aura-t-il pas devant les yeux les turpitudes de ce blasphémateur? L'homme politique oubliera-t-il que Voltaire a trahi son pays?

L'homme de lettres ne se souviendra-t-il pas que Voltaire a vendu sa prose et ses vers au plus offrant? Le soldat pourra-t-il ne pas maudire l'insulteur de Jeanne d'Arc?

Le philosophe ne détournera-t-il pas la tête à l'aspect de ce marchand de nègres? Le peuple ne sera-t-il pas indigné à la seule pensée de fêter celui qui lui veut un joug, un aiguillon et une botte de foin?

Enfin le Parisien donnerait-il raison à Voltaire en faisant la roue dans la grande basse-cour? Si vous n'êtes ni religieux, ni homme politique, ni littérateur, ni soldat, ni philanthrope, ni peuple, ni Parisien, ni Français, fêtez le centenaire de Voltaire. Vous en avez le droit et le devoir.

Général AMBERT.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

C'est aujourd'hui qu'ont eu lieu à Roubaix les opérations du Conseil de révision. M. le général Guichard, M. le Préfet du Nord assistés de son secrétaire-général, M. Danican-Philidor, présidaient les opérations. Ce soir, un dîner réunit les autorités civiles et militaires chez M. Morel, conseiller d'arrondissement.

La Grande-Harmonie est convoquée. On n'a pas entendu, cette année, les manifestations bruyantes des années précédentes. Ce n'est pas que le patriotisme se refroidisse, mais l'argent manque presque partout.

Le départ du contingent de la classe 1877 est fixé au mois de novembre prochain. La Cour de Cassation vient de rejeter les pourvois formés par M. Henri Capron, négociant à Roubaix, contre les deux condamnations prononcées contre lui par le tribunal correctionnel de Lille et confirmées par la Cour de Douai.

On se souvient que M. Capron a été condamné pour diffamation envers M. Pierre Cateau, par un double jugement, à trente jours d'emprisonnement, 200 francs d'amende, 1000 francs de dommages-intérêts et insertion dans divers journaux de Roubaix, de Lille, de Tourcoing et de Paris au choix du plaignant.

Dans la même audience, la Cour a aussi rejeté le pourvoi formé par le journal le Petit Roubaisien.

Les réservistes de la classe de 1868 de la subdivision de Lille, qui auront droit à leur passage dans l'armée territoriale le 30 juin 1878, sont prévenus qu'ils devront, à partir du 2 juin prochain et jusqu'au 25 du même mois, déposer leur livret individuel à la Mairie de leur domicile ou de leur résidence, ainsi qu'il est prescrit à la page 2 de ce livret.

Les hommes de la classe de 1872 faisant partie des catégories ci-dessous désignées devront déposer leur livret aux mêmes dates:

Hommes de la deuxième portion du contingent. — Engagés volontaires. — Soutiens de famille. — Hommes maintenus ou renvoyés dans leurs foyers comme fils de veuve, aînés d'orphelins, etc.

Les livrets seront adressés au Bureau de recrutement pour y faire établir les certificats de passage ou les ordres de route; ils seront rendus aux intéressés par l'intermédiaire de la Gendarmerie.

Les hommes qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires. Vote des députés du Nord sur la mise à l'ordre du jour de la proposition de M. Laisant, portant modification de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée. (Suppression du volontariat.) La Chambre n'a pas adopté. Ont voté pour: MM. Masure, Mention, Scrépel. Ont voté contre: MM. d'Arras, Georges Brame, Debuchy, Guillemain, Joos, Louis Legrand, Pierre Legrand, Merlin, des Rotours, Telliez-Béthune, de La Grange. N'ont pas pris part au vote: MM. de Marcère, Pichon.

On lit dans la Gazette de Tourcoing: Un amateur du concert de dimanche, au Petit Château, nous fait part d'une omission qu'a commise l'auteur du compte-rendu de ce concert, publié dans la Gazette. C'est avec infiniment de plaisir que nous combions cette lacune aujourd'hui. « Dans le compte-rendu de M. X... il n'est pas question du solo de saxophone, exécuté par M. Louis Legrand, M. X... ébahi et enchanté par les magnificences chorales de l'Avenir, n'a absolument remarqué que cette brillante société. Je suis certainement d'avis que l'Avenir méritait cette attention soutenue, mais ce n'était pas une raison suffisante pour oublier les autres, et surtout le Choral de Venise, joué avec tant de talent, par A. Louis Legrand, de la Musique Municipale. Il y a de l'aisance dans le jeu de cet instrumentiste, une facilité remarquable les nuances sont exprimées avec beaucoup de finesse et de mollesse; qualité de premier ordre pour les cuivres. Voilà le jugement que tous les auditeurs ont dû porter comme moi sur l'exécution de M. Louis Legrand, et je suis heureux que son omission involontaire, dans le compte-rendu, m'ait fourni l'occasion d'en être l'interprète. »

Un feu de cheminée a éclaté hier chez M. Angot, rue de l'Hospice. Le feu, promptement réprimé, n'a causé que des pertes insignifiantes.

Un garde-champêtre de la banlieue a opéré hier, une capture importante. Louis T..., ouvrier teinturier, est âgé de 18 ans, et pour être jeune, il n'en est pas moins un malfaiteur de la pire espèce. Il y a quelques années, il pénétrait, la nuit, dans une baraque appartenant à un marchand de pommes de terre frites de la rue de Lille, et y mettait tout au pillage. Livré à la justice, il fut condamné à être enfermé pendant cinq ans dans une maison de correction.

Sorti il y a peu de temps, de cet établissement pénitentier, Louis T... avait élu domicile à l'estaminet de la Ville de Bradford, et rien dans sa conduite ne faisait pressager qu'il dut avoir bientôt maille à partir avec la justice, lorsque, samedi dernier, il fut surpris par un ouvrier peintre, logeant dans la même maison, au moment où à l'aide d'une fausse clef, il allait pénétrer dans la chambre de ce dernier. Louis T... prit la fuite et il avait réussi à dérouter les recherches de la police, lorsque, hier, il a été arrêté par le garde-champêtre Ramser.

Ce jeune malfaiteur a fait des aveux complets et avoué avoir essayé, toujours à l'aide de fausses clefs, de pénétrer dans plusieurs autres chambres de la même maison.

Il est en ce moment au dépôt de Stréty d'où il ne tardera pas à être dirigé sur Lille.

Ce n'est pas pour que les intéressés n'en tiennent aucun compte que la municipalité fait afficher des arrêtés concernant la divagation des chiens. Victoire D..., fraudeuse, demeurant au hameau du Créchet, à Croix, a laissé courir un chien de l'espèce dite dangereuse, sans plaque ni muselière, 8 fr. d'amende.

Le hameau du Créchet, à Croix, a été

violence exercée par le sieur O... cabaretier, sur sa femme et sa fille. Cet homme est, paraît-il, coutumier du fait. On nous dit même qu'il donnerait de temps en temps, des signes certains d'aliénation mentale. Il a été arrêté.

On croit de plus en plus que le petit garçon de 4 à 5 ans dont le cadavre a été trouvé lundi dans le canal de la Basse-Deûle, près de l'écluse, à Lille, a été victime d'un lâche attentat et jeté à l'eau.

Il a été photographié hier à la Morgue. M. Houzé de l'Anloit, docteur légiste, a ensuite procédé à son autopsie.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements de nature à éclairer la justice, sont priées de les adresser au bureau central de police.

L'enfant porte une cicatrice sur la joue gauche et une autre sur l'œil gauche. Il était vêtu d'une blouse à carreaux bleus et blancs, gilet et pantalons blancs, chemise en calicot, chaussures rouges en laine et chaussés de pantoufles, dites espadrilles.

Le tribunal de simple police a siégé jeudi après-midi. Dans cette audience, le tribunal a eu à statuer sur les contraventions suivantes:

Défaut de balayage 2
Transport de vidanges après l'heure 2
Abandon de voiture sur la voie publique 1
Défaut d'éclairage 2
Bruit et tapage sur la voie publique 6
Violences légères 6
Ivresse publique et manifeste 7
Allure trop rapide laissée à un cheval 4
Ces différents condamnations ont été punies de 184 fr. d'amende et de 34 jours de prison.

— Alfred V..., tisserand à Wattrelos, est d'humeur tapageuse lorsqu'il a trop bu d'un coup. Il insulte ses voisins, les empêche de dormir, en un mot, trouble la tranquillité publique. Le tribunal le rappelle à l'usage des convenances en le condamnant à 5 jours de prison et 16 fr. d'amende.

— Trois Roubaisiens, Louis H..., et Paul H..., employés de commerce et Auguste V..., marchand de poissons, paieront d'une amende de 1 et 2 fr. la contenance qu'ils ont commise en faisant servir les habits de la gare... water closet.

— Aphonse D..., journalier de la rue de la Chaussée, sait très bien qu'il existe un arrêté municipal qui réglemente l'éta des logeurs, en exigeant l'inscription de ces derniers sur un registre ad hoc tenu par celui qui les héberge, mais il a jugé bon de ne pas se soumettre à ces formalités, 25 fr. d'amende.

— Un habitant de la rue Siate Elisabeth, Charles L..., se trouve dans le même cas que le précédent prévenu. C'est la première fois qu'il est pris en contravention, 6 fr. d'amende.

Voici les votes des députés du Nord dans les scrutins sur la validation de MM. de Saint-Paul et Baragnon, candidats de la droite à St-Gérons et Uzès.

Ont voté pour: MM. d'Arras, Brame, Debuchy, Joos, de La Grange, Pichon, des Rotours, Telliez-Béthune. Ont voté contre: MM. Guillemain, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Scrépel.

MM. Mention et Merlin ont voté pour l'invalidation de M. Baragnon et se sont abstenus dans le scrutin sur la validation de M. de St-Paul.

M. de Marcère s'est abstenu dans les deux scrutins. Les deux députés ont été invalidés.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

— Nous avons parlé de l'assaut d'adresse auquel se sont livrés, sur le marché Saint-Nicolas, à Lille, Ch. Dussollier et F. Perin, pour enlever le porte-monnaie de la poche d'une dame. On sait que Dussollier, plus adroit que son adversaire, réussit le tour à la première passe.

Comme il est jeune, il en est quitte pour trois mois de prison, tandis que son compère est condamné à un an.

— Toujours dangereux, les mauvais camarades. Albert B..., garçon boulanger, âgé de 17 ans, l'a appris à ses dépens. Il fréquentait des jeunes gens qui le plaignaient de n'avoir jamais le gousset bien garni, lui conseillant de puiser dans le comptoir de son patron.

Albert B... se laissa aller à ces mauvais conseils, et, au lieu de visiter le comptoir, il visita la chambre de son maître, où il savait qu'il déposait l'argent. Il enlevait tantôt 50 francs, tantôt 90 francs, si bien que l'importance du vol s'éleva à près de 500 francs. Dès